

Règlement de formation Jeunesse+Chien / SCS

(valable dès 2020)

Généralités

Si les conditions de validation du brevet de moniteur et/ou de juge ne sont plus remplies par des cours de Formation Continue, les avantages liés à un brevet valable de moniteur/juge comme les prestations de service et les conditions particulières tombent en même temps.

Jeunesse + Chien – Brevet 1 (formation de base)

Le brevet 1 J+C offre une formation de base solide pour le travail avec des enfants et des chiens et permet aux personnes intéressées ou qui sont déjà actives comme aide moniteur de devenir moniteur dans un groupe Jeunesse+Chien.

Durée: 2x2 jours (théorie+pratique) plus 1 jour d'examen final (théorie+pratique)
Avec chien: On travaille avec son propre chien, théorie et pratique en alternance et de nombreux exercices sont effectués avec son propre chien
Enfants: Lors des deux week-ends, travail pratique avec des enfants et des chiens
Coût: 4 jours de formation: Fr. 450.- (repas et matériel de cours compris)
Taxe d'examen: Fr. 50.- (repas compris)

Contenu:

- L'offre de J+C - tour des divers contenus
- Comment garantir la sécurité dans les leçons J+C
- Planification des leçons – à quoi penser, à quoi faire attention?
- Attitude devant les enfants en tant que moniteur/trice
- Idées de jeux, d'exercices et d'estafettes en tous genres
- Introduction à l'agility, connaissance des engins, séquences simples
- Introduction au Junior-Handling
- Introduction à l'examen de RULE (catégorie „Beginners“)
- Introduction au Canin-Cross
- Planification indépendante de parties de leçons sur divers thèmes
- Travail pratique avec enfants et chiens

Conditions préalables pour l'examen:

- Avoir fréquenté les 4 journées de cours
- 3 assessorats dans 3 groupes J+C différents
- Age minimum: 18 ans dans l'année

Important: Le cours peut aussi être suivi sans passer l'examen final (une simple attestation de cours est délivrée, mais elle ne donne pas droit aux subsides de camps le cas le cas échéant)

Avantages pour les porteurs de brevet Jeunesse+Chien 1 :

Les groupes Jeunesse+Chien avec moniteurs brevetés sont répertoriés sur le site internet de la Commission Jeunesse+Chien dans la liste des groupes cantonaux Jeunesse+Chien

La liste des groupes Jeunesse+Chien cantonaux est publiée gratuitement à intervalles réguliers dans la revue HUNDE

Les moniteurs/trices avec Brevet 1 sont régulièrement informés par la Commission Jeunesse+Chien des nouveautés (cours de Formation Continue, manifestations & Co) et peuvent annoncer gratuitement par ce canal leurs propres activités (camps, concours)

Les moniteurs/trices avec Brevet 1 qui respectent leur devoir de Formation Continue peuvent prétendre à des avantages financiers pour les cours proposés par la Commission Jeunesse+Chien

Les moniteurs/trices avec Brevet 1 qui respectent leur devoir de Formation Continue reçoivent des subsides pour les camps

Jeunesse + Chien – Brevet 2 (approfondissement)



Le brevet 2 J+C s'adresse en priorité à des moniteurs/trices qui ont suivi avec succès le Brevet 1, sont régulièrement actives dans un groupe J+C comme moniteur/trice et sont ainsi au bénéfice d'une solide expérience dans le travail avec des enfants et des chiens.

Durée: 4 modules et au total 3 jours,
Avec/sans chien: Deux module sans, deux modules avec son propre chien
Coûts: Chaque module est facturé séparément
Modules comme formation continue: On peut participer aux 4 modules du brevet 2 séparément et dans un ordre à choix; ils sont alors considérés comme formation continue et chaque module fait l'objet d'une attestation. La participation en mode modules individuels s'adresse en principe aussi à des personnes sans brevet 1 J+C.

Module 1 (sans chien): cas concrets de la vie quotidienne J+C & travail avec les médias (3.5 h)

- Répétition de la planification des exercices, sécurité
- Comment réagir dans des situations délicates?
- Conduite de groupes & encadrement de moniteurs de relève
- Travail avec les médias

Module 2 (avec chien): Approfondissement de l'agility dans les cours J+C (7 Std.)

- Répétition des règles de sécurité en agility
- Obstacles difficiles (zones de contact, slalom, pneu)
- Teams Enfant-chien de niveaux différents : comment mettre en place des séquences adaptées dans les exercices?
- Parcours de tests de Rule 1 et 2

Module 3 (sans chien): Organisation de camps et d'excursions (3,5 Std.)

- Organisation d'exercices spéciaux, de promenades, d'excursions
- Organisation de semaines de camps : de la planification au débriefing
- Règlement des camps J+C

Module 4 (avec chien): Sports tendance, jeux et plaisir à J+C (7 Std.)

- Aide à la planification pour des idées de sport-plaisir dans les leçons J+C
- Exercices avec devises, mini-militarys, exercices avec objets
- Longer, Nadac, DogCross: préparation aux sports tendances adaptées aux enfants de J+C et à effectuer en respectant les règles de sécurité

Examen final

L'examen final a lieu sous forme d'épreuve écrite de deux heures.

L'utilisation du classeur J+C est autorisée.

Date de l'examen et lieu à déterminer.

Conditions à l'admission à l'examen final du Brevet 2:

- Avoir suivi les 4 jours de cours du Brevet 1 J+C
- Avoir réussi l'examen final du Brevet 1 J+C
- Avoir suivi les 4 modules du Brevet 2
- Avoir assisté à une épreuve de Rule comme invité (attestation du chef de concours, tombe pour de jeunes adultes qui ont participé comme concurrents à des tests de Rule)
- Preuve d'une activité canine avec son propre chien (copies de résultats, d'examens de sports canins, etc.)
- Lettre de recommandation du responsable de son propre groupe J+C

Avantages pour les porteurs de brevet Jeunesse+Chien 2:

- Les moniteurs/trices avec Brevet 2 qui respectent leur devoir de Formation Continue peuvent prétendre à des avantages financiers plus élevés pour les cours proposés par la Commission Jeunesse+Chien
- Les moniteurs/trices avec Brevet 2 qui respectent leur devoir de Formation Continue reçoivent des subsides plus élevés pour les camps

Jeunesse + Chien – Juges de RULE

- Durée:** Plusieurs blocs de théorie
5 à 6 assessorats lors d'examens de Rule
Examen final théorique et pratique
- Contenu:**
- Attitude correcte en tant que juge
 - Commentaire de juge : Loyal et adapté aux jeunes
 - Evaluation correcte des disciplines Agility, Obéissance, Junior-Handling
 - Organisation de la place, cas spéciaux, questions fréquentes etc.
- Public-cible:** Les personnes qui sont elles-mêmes actives dans un sport canin (avec participation aux examens) et qui veulent s'investir pour encourager les jeunes à participer à un sport canin
- Conditions:**
- Avoir 20 ans révolus
 - Avoir passé le Brevet 1 et le Brevet 2 Jeunesse + Chien
 - Avoir réussi l'examen de sport canin de degré 2 d'une discipline CTUS/ CTAMO*
- Ou: Participation au Championnat suisse RULE 2 (au moins avec qualification «bien» / mention) *
- A partir de 2017:** Nouveau : sportifs et sportives canins actifs qui ont un chien dans un niveau 3 de la TCAMO ou de la CTUS (examen pas plus vieux que 5 ans) ont la possibilité de faire la formation de juge de Rule (sans brevet 1 ou 2 J+C). La formation est effectuée dans au moins 2 des 3 disciplines (obéissance, Junior-Handling, agility)
- De même, des juges actifs TCAMO / CTUS peuvent suivre une formation raccourcie de juge de Rule (contenu exact et déroulement selon entente) et juger les disciplines individuelles des tests de Rule.

*L'examen de sport canin ne doit pas remonter à plus de 5 ans.

= Les personnes intéressées voudront bien prendre connaissance du Règlement d'examen détaillé de la Commission J+CH joint séparément

Important:

Les juges de Rule formés sont astreints à participer à la séance annuelle de formation permanente des juges

Cours de formation continue J+C

Qui doit suivre des cours de Formation Continue?

Tous les moniteurs/trices en possession d'un Brevet 1 et/ou 2 doivent suivre 1 cours de Formation Continue tous les 2 ans. Le devoir de formation continue implique également un devoir d'annonce (obligation) à la Commission Jeunesse+Chien afin qu'elle puisse intégrer les cours suivis dans la banque de données des moniteurs et tenir la liste des moniteurs à jour.

Comment inscrire le cours de Formation Continue et l'annoncer à la Commission Jeunesse+Chien?

Tous les cours de Formation continue doivent être inscrits de manière complète dans le livret de moniteur avec date, thème, durée, organisation, timbre et signature de l'organisateur.

Cours de Formation Continue de la Commission Jeunesse+Chien

Les cours organisés par la Commission Jeunesse+Chien sont automatiquement enregistrés. Cela implique que les participants n'ont pas besoin de le faire.

Autres cours de Formation Continue

Des attestations de participation et des certificats de cours de Formation Continue d'autres organismes peuvent être reconnus. C'est le cas de tous les cours reconnus SCS ainsi que ceux d'autres organisations de formation. Adresser une copie par poste, un pdf ou une photo par mail à la personne en charge de la Commission Jeunesse+Chien.

Quels cours comptent comme « autres » Cours de Formation Continue?

Il faut considérer les points suivants :

- L'entraînement avec son propre chien n'est PAS un cours de Formation Continue
- La formation doit durer au moins 3 heures
- Le contenu du cours doit correspondre largement à ce qui se fait dans les entraînements Jeunesse+Chien afin de garantir une intégration à ces derniers

Que rapporte le suivi d'un cours de Formation Continue?

Le Brevet Jeunesse+Chien ne conserve sa validité que si l'on suit des cours de FC.

Cela signifie: les moniteurs qui remplissent leur devoir de FC reçoivent un soutien financier de la SCS pour leurs camps et bénéficient de rabais pour des cours de FC organisés par la Commission Jeunesse+Chien.

Combien y a-t-il de cours de Formation Continue?

La Commission Jeunesse+Chien s'efforce de proposer selon les possibilités 2-3 cours de Formation Continue spécifiques aux jeunes ou de mandater d'autres organismes. Les modules individuels du Brevet 2 de moniteur sont également reconnus comme cours de Formation Continue.

Combien de cours de Formation Continue doit-on suivre?

Un cours tous les deux ans est obligatoire afin de conserver la validité du Brevet

*Exemple: celui/celle qui obtient son Brevet 1 en mars 2020 a jusqu'à fin décembre 2022 pour suivre un cours.

Que se passe-t-il si on ne suit pas de cours de Formation Continue?

Celui/celle qui ne remplit pas son devoir de Formation Continue reçoit un rappel unique et a la possibilité de suivre un cours et de le faire valider dans les 6 mois. S'il /elle n'obtempère pas, il/elle ne reçoit plus de subsides de camps et de rabais pour les cours de FC organisés par la Commission Jeunesse+Chien. Le Brevet perd sa validité après 5 ans sans Formation Continue.

Comment puis-je réactiver le Brevet après 5 ans?

Au moyen du formulaire « Réactiver le Brevet », qu'il faut remplir et envoyer dans une enveloppe à la personne responsable de la Commission Jeunesse+Chien. Chaque cas particulier sera évalué par la Commission Jeunesse+Chien.